

11/05/2021

Le télétravail dans les PME francophones

Etat des lieux et perspectives

UCM - Service d'Etudes

Contexte

- Digitalisation croissante de l'économie
- Arrêt des activités des entreprises à la suite de la pandémie du Covid19
- Augmentation du travail à domicile
- Substitution des sièges/bureaux comme lieu de travail à la maison

Objectif

Analyse de la situation et des perspectives du télétravail pour les indépendants et les PME

Méthode

- Enquête auprès des indépendants et chefs de PME wallons et bruxellois

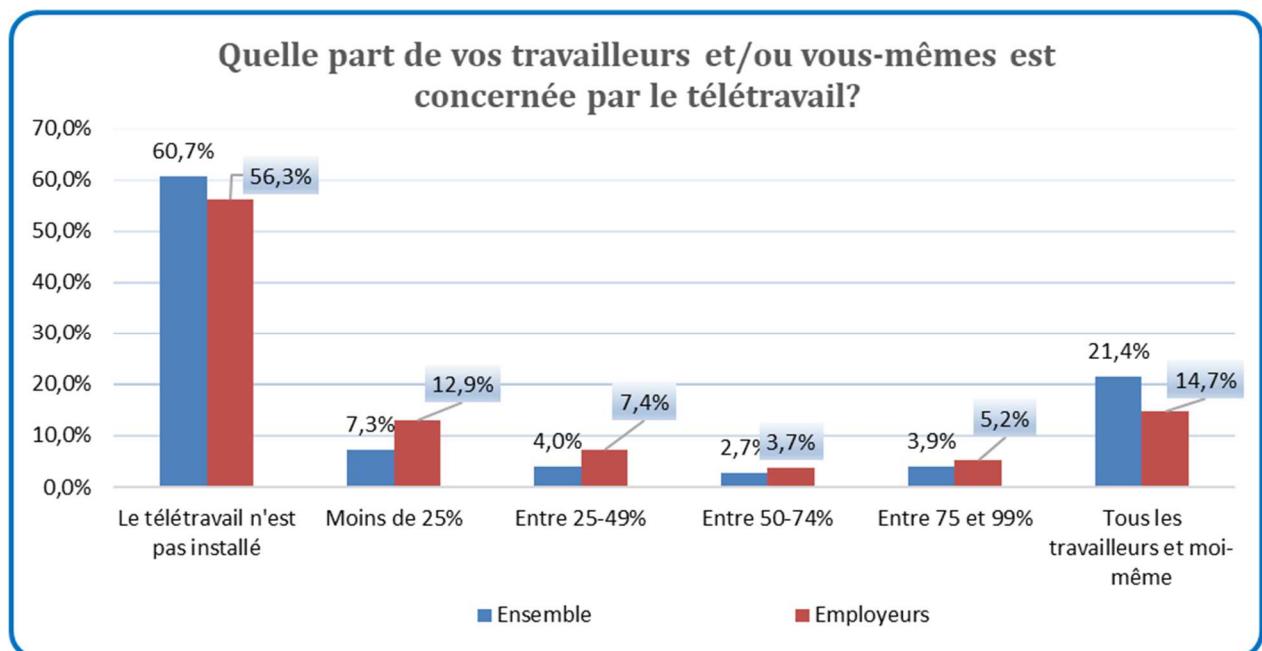
1. Avis des chefs indépendants et chefs de PME

Sur la base d'une enquête auprès des indépendants et chefs de PME, nous avons recueilli plus de 700 réponses. L'échantillon est représentatif de la population des indépendants avec deux tiers d'hommes et un tiers de femmes.

a. Mise en place du télétravail dans l'entreprise

Plus de 3 indépendant et/ou chef de PME sur cinq (60,7%) n'ont pas installé de télétravail dans son entreprise. Un sur cinq déclare que tous les travailleurs et le patron lui-même travaillent depuis leur domicile.

Parmi les employeurs, 56,3% déclarent ne pas avoir installé le télétravail dans leur entreprise. La proportion des employeurs concernés par le télétravail est donc plus importante comparée à celle des indépendants qui travaillent.



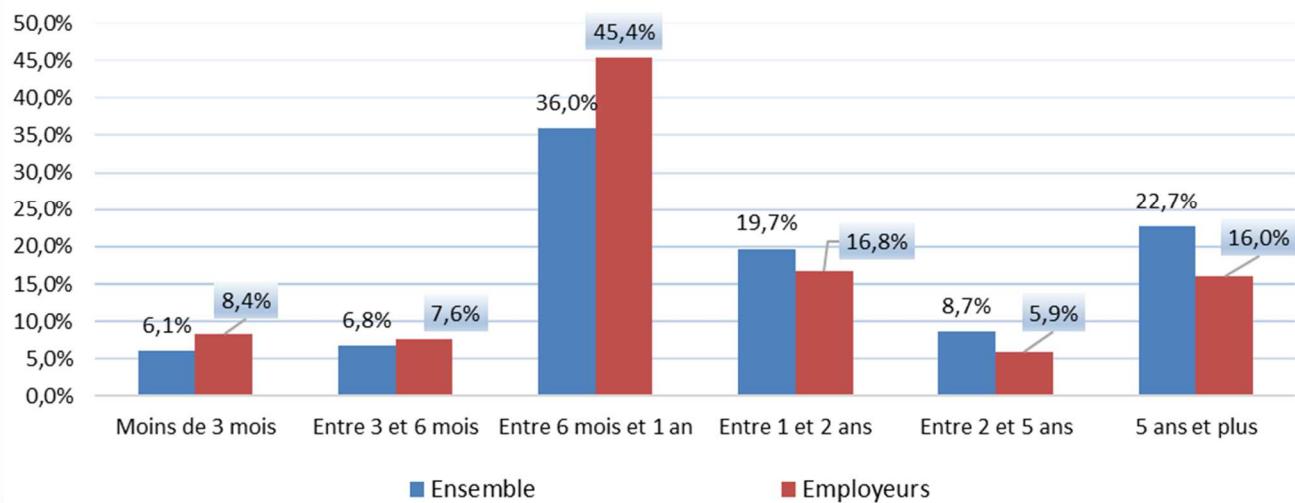
Source : UCM-Service d'Etudes (avril 2021)

L'analyse à partir de ce point est basée sur les réponses d'à peu près 280 indépendants et chefs de PME ayant instauré le télétravail dans leur entreprise.

b. Depuis combien de temps ?

Parmi les chefs de PME qui ont instauré le télétravail dans leur entreprise, près de la moitié l'ont fait au cours de l'année dernière (48,9%). Cette proportion est de 61,6% si on ne prend en compte que les réponses des employeurs. Pour 22,7% d'entre eux, cette organisation a été mise en place depuis plus de cinq ans. Le télétravail semble plus récent chez les employeurs qui ont dû l'organiser pour continuer à fonctionner après le début du confinement.

Depuis combien de temps avez-vous mis en place le télétravail dans votre entreprise?

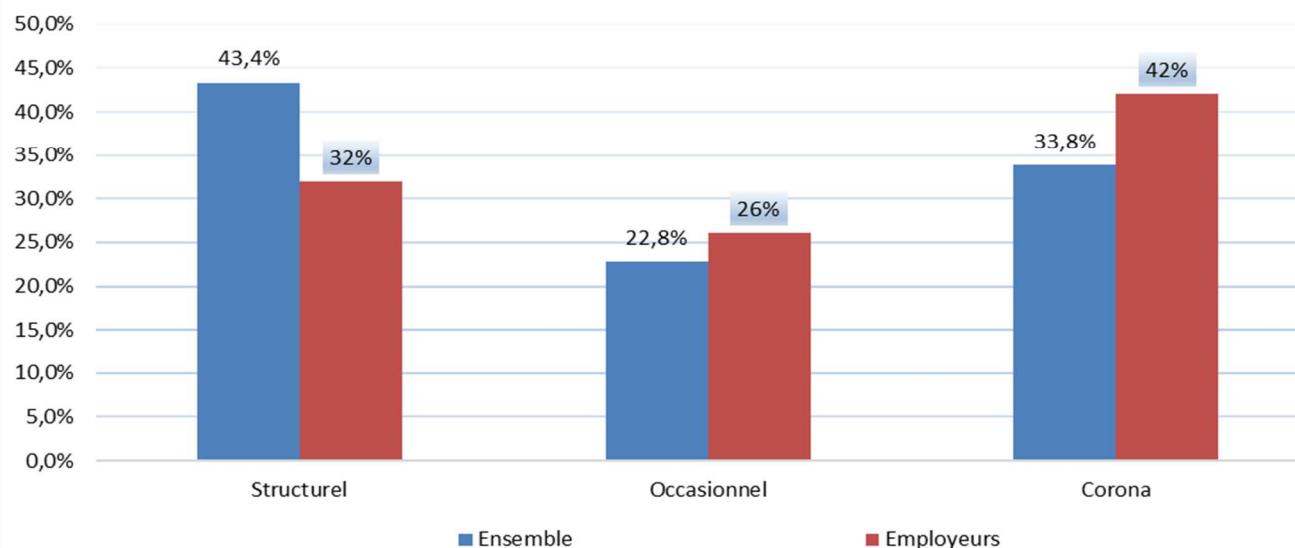


Source : UCM-Service d'Etudes (avril 2021)

c. Système de télétravail

Un tiers des répondants a mis en place un système de télétravail de type Corona (33,8%) contre 42% d'employeurs. 22,8% déclarent que c'est un système de télétravail occasionnel qui en vigueur dans leur entreprise. Au sein des employeurs cette proportion est d'un sur quatre (26%). Plus de deux chefs de PME sur cinq (43,4%) a mis en place un système de télétravail structurel. Le coronavirus est donc la principale cause de la mise en place du télétravail par les employeurs.

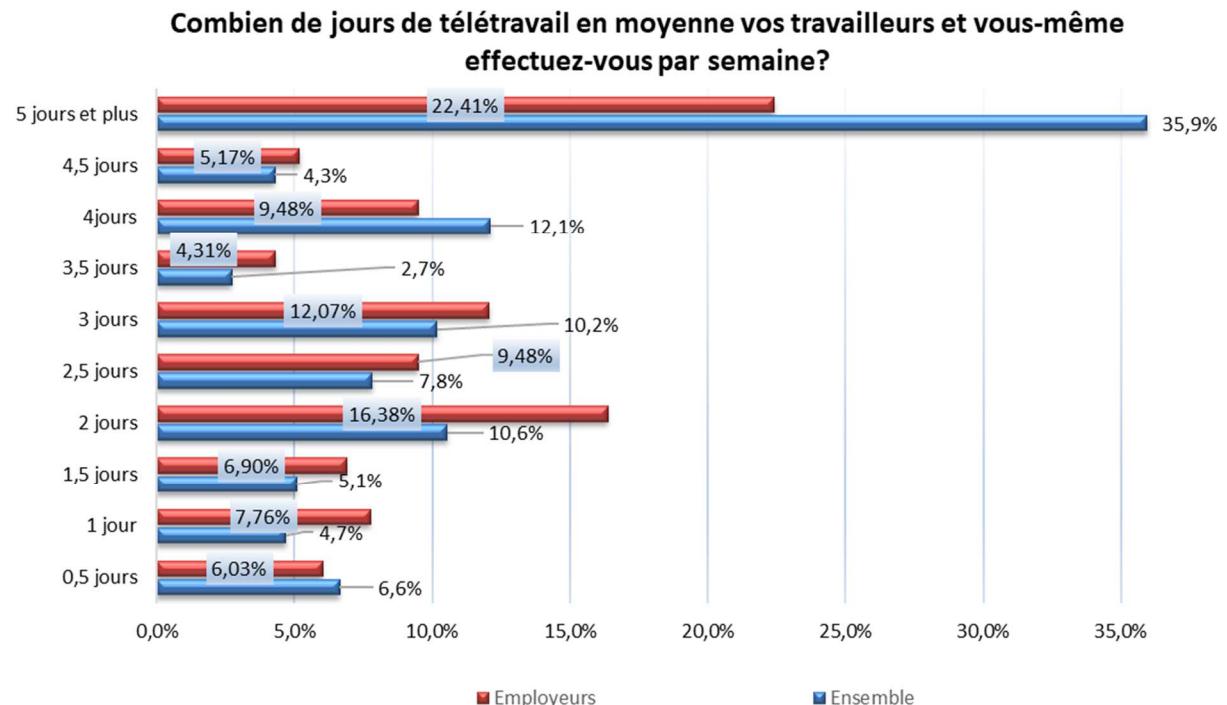
Quel système de télétravail avez-vous mis en place?



Source : UCM-Service d'Etudes (avril 2021)

d. Nombre moyen de jours de télétravail par semaine

Les indépendants, les chefs de PME et leurs travailleurs prennent en moyenne 4 jours de télétravail par semaine. Les employeurs affirment que 3,2 jours en moyenne par semaine sont prestés depuis le domicile des salariés. Plus d'un tiers des répondants déclarent que dans leurs entreprises, plus de 5 jours de la semaine sont effectuées en télétravail. Cette proportion est de 22,4% lorsqu'on considère uniquement les employeurs.



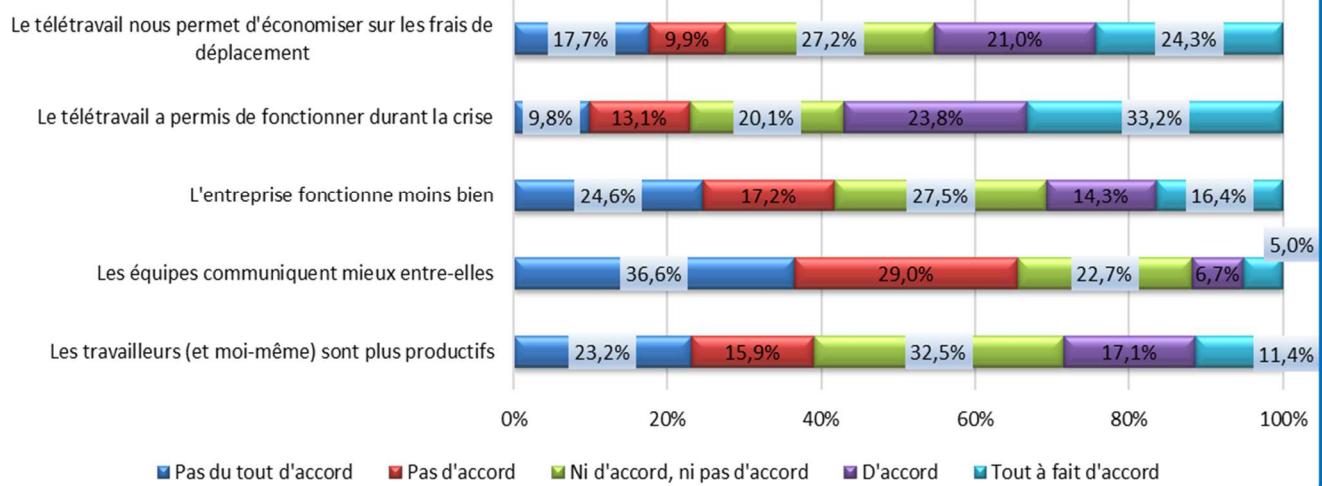
Source : UCM-Service d'Etudes (avril 2021)

e. Impact du télétravail sur l'entreprise

Les avis des répondants sur l'impact du télétravail sur leur entreprise dépendent des aspects évoqués :

- Pour 45,3% d'entre eux, le télétravail permet de réduire le cout des frais de déplacement dans les entreprises, alors que 27,8% ne sont pas d'accord (et/ou pas du tout d'accord) avec cette affirmation ;
- Plus de deux tiers (67%) d'entre eux estiment que le télétravail a permis que l'entreprise puisse continuer de fonctionner durant la crise. Une proportion similaire (65,6%) estime que les équipes communiquent moins bien entre elles ;
- 28,5% estiment que les travailleurs sont plus proactifs alors que 39,1% pensent le contraire ;
- 30,4% des répondants affirment que l'entreprise fonctionne moins bien contre 41,8% qui ne sont pas du même avis → La balance penche en faveur de ceux qui estiment que l'entreprise fonctionne au moins comme avant la crise, mais 27,5% des sondés sont partagés ;
- 28,5% d'entre eux pensent que les travailleurs (et eux-mêmes) sont plus productifs alors que 49,1% pensent le contraire. → On peut donc conclure que les indépendants et chefs d'entreprise estiment que le télétravail réduit leur productivité de même que celle de leurs travailleurs.

Quelle est votre appréciation des affirmations suivantes concernant l'impact du télétravail dans votre entreprise? (1=Pas du tout d'accord...5=Tout à fait d'accord)

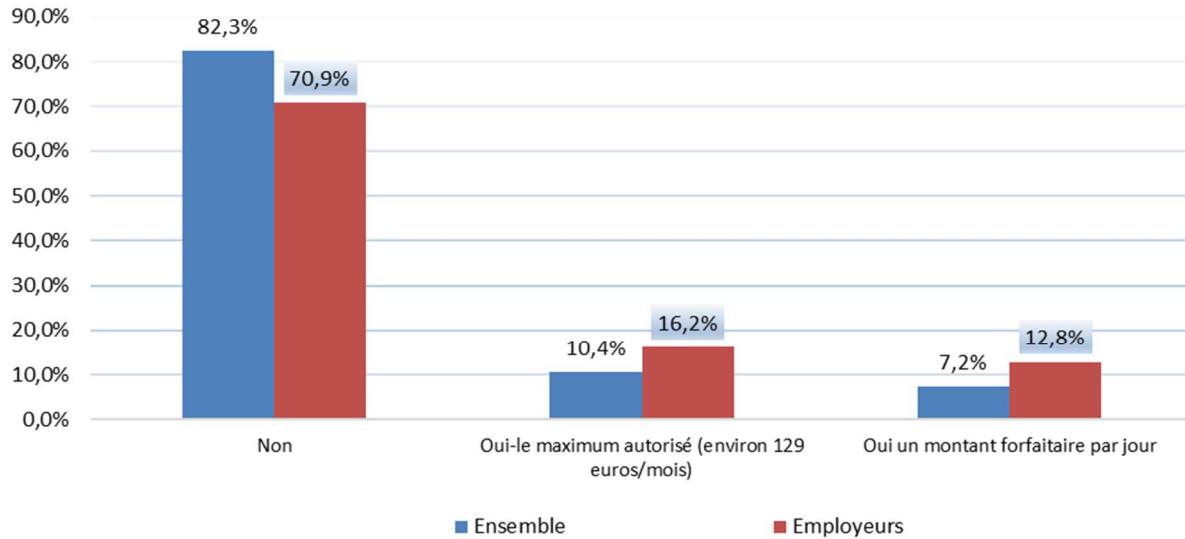


Source : UCM-Service d'Etudes (avril 2021)

f. Type d'indemnisation du télétravail

- Plus de quatre chefs de PME sur cinq (82%) ne versent pas d'indemnité de télétravail. C'est le cas pour 71% des employeurs. La méconnaissance de la réglementation peut expliquer cette proportion élevée d'indépendants et de chefs de PME qui ne versent pas d'indemnités de télétravail.

Votre entreprise verse-t-elle des indemnités aux travailleurs qui font du télétravail?



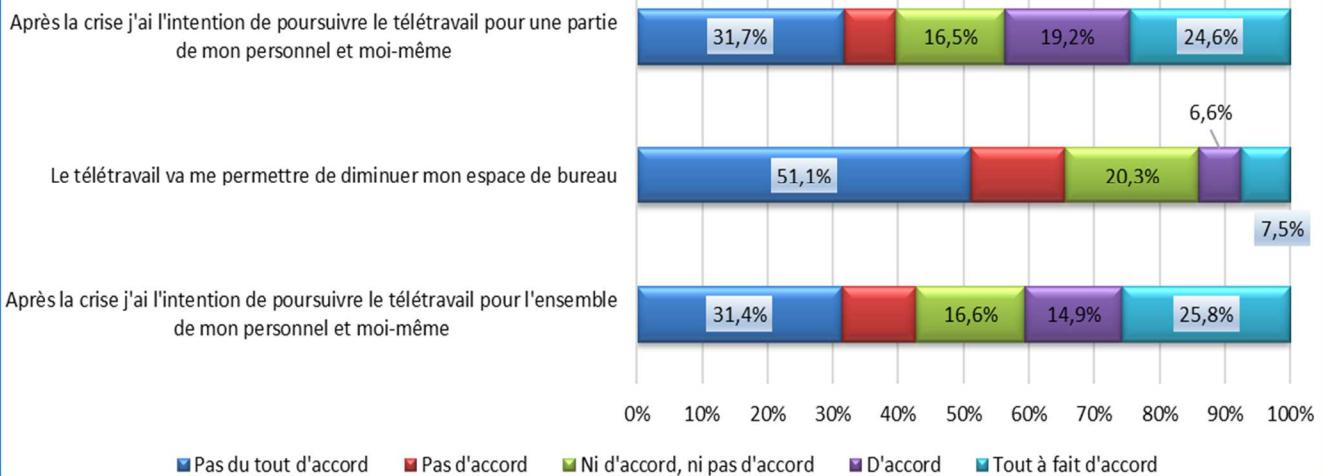
Source : UCM-Service d'Etudes (avril 2021)

g. Perspectives après la crise du coronavirus

- Le télétravail n'entrainera pas une diminution de l'espace de bureau dans les PME ;
- Après la crise, on se dirige vers un mix entre télétravail et travail en présentiel ;

Quelle est votre appréciation des affirmations suivantes?

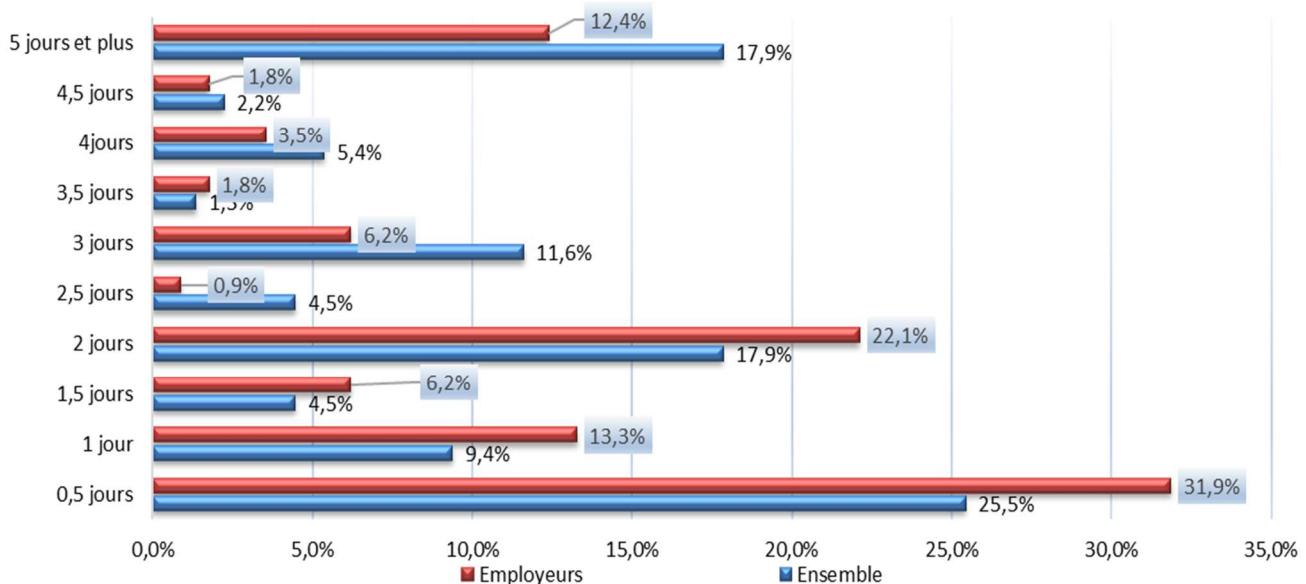
(1=Pas du tout d'accord...5=Tout à fait d'accord)



Source : UCM-Service d'Etudes (avril 2021)

- Après la crise à peu près 2,5j par semaine seront prestés en télétravail selon les chefs de PME ce qui est inférieur à la moyenne actuelle de 4j (3,7) par semaine. Le nombre de jours de télétravail restera stable à 3 pour les employeurs après la crise. L'organisation héritée de cette période de crise pourrait devenir structurelle dans les PME.

Après la crise, combien de jours de télétravail vos travailleurs et vous-même effectuerez par semaine?



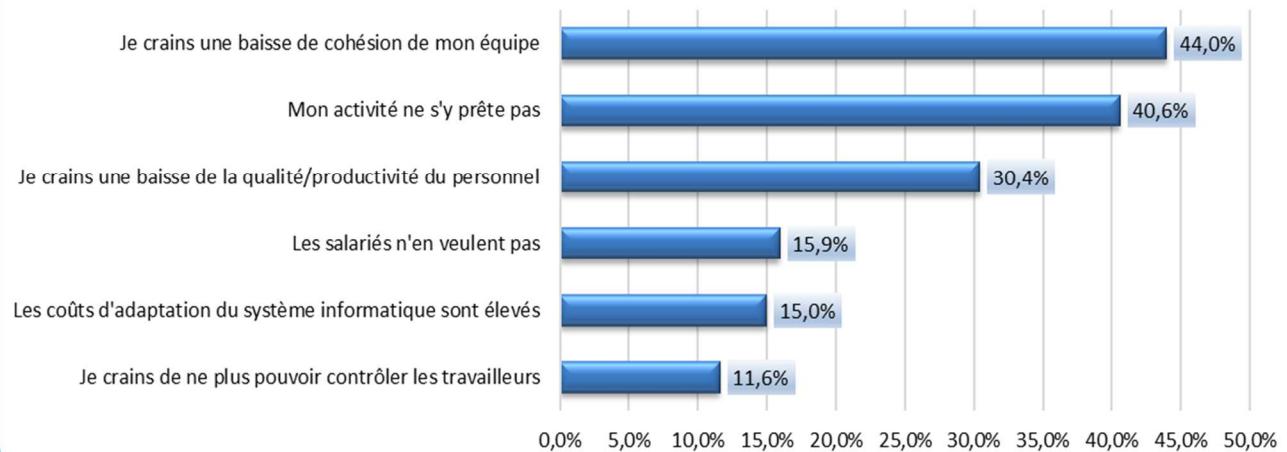
Source : UCM-Service d'Etudes (avril 2021)

h. Freins à la mise en place du télétravail dans l'entreprise

Principaux freins à la mise en place du télétravail :

- Réduction de la cohésion de l'équipe (44,0%) ;
- L'activité ne s'y prête pas (40,6%)
- Recul de la productivité et de la qualité du travail (30,4%)

Quels sont selon vous, les freins à la mise en place du télétravail dans votre entreprise? (Plusieurs réponses possibles)



Source : UCM-Service d'Etudes (avril 2021)